

28.04.2021 - 08:45 Uhr

Comment aménager votre habitation afin de la sécuriser pour vos animaux de compagnie



Comment aménager votre habitation afin de la sécuriser pour vos animaux de compagnie

QUATRE PATTES a élaboré une liste des points de contrôle pour éviter que nos colocataires, les animaux, soient victimes d'accidents

Zurich, le 28 avril 2021 – De manière générale, la plupart des accidents se produisent entre nos quatre murs. En effet, malheureusement, de nombreux dangers y guettent nos animaux domestiques. QUATRE PATTES donne des conseils pratiques sur la façon d'aménager votre domicile avec un minimum de bon sens pour permettre à votre colocataire à deux ou à quatre pattes d'y vivre en toute sécurité.

« Le meilleur conseil est certainement d'observer votre propre domicile avec les yeux de votre animal de compagnie. Demandez-vous ce que vous pourriez trouver intéressant et théoriquement atteindre en grimpant, sautant, sautillant ou en volant si vous étiez votre chien, chat, cochon d'Inde, lapin ou oiseau. En faisant ce petit exercice, vous pouvez déjà reconnaître certains dangers potentiels et prendre des mesures appropriées », conseille Livie Kundert, responsable de campagne chez QUATRE PATTES en Suisse.

Voici la check-list de QUATRE PATTES qui vous aidera à sécuriser votre foyer :

- Gardez fenêtres et portes fermées et rendez les balcons inaccessibles, afin que les animaux ne puissent pas s'échapper et/ou se blesser. L'acquisition d'un filet de protection pour chats est fortement recommandée.
- Placez les [plantes toxiques](#), comme, par exemple, l'aloë vera ou le buis, hors de portée de l'animal.
- Assurez-vous que l'animal ne puisse pas ronger les câbles électriques. Il est préférable de faire passer les câbles dans des tubes de protection.
- Défaites les boucles des rubans de rideaux, par exemple, ou coupez-les pour éviter l'étranglement.
- Gardez inaccessibles les locaux comme les garages et les ateliers, où des substances toxiques sont souvent remisées. Les produits de nettoyage toxiques doivent également être gardés en lieu sûr.
- Faites attention aux objets pouvant faire office d'échelle. Les animaux curieux peuvent les escalader pour atteindre des zones plus élevées comme les comptoirs et les tables.
- Attention aux plaques de cuisson chaudes ! Tenez les animaux de compagnie à distance lorsque vous cuisinez.
- Ne laissez pas trainer de médicaments à portée des animaux domestiques.
- Gardez tous les aliments hors de portée (dans des boîtes, des armoires, sur le dessus des placards, dans un garde-manger, ...). En effet, il existe des aliments dangereux pour les animaux. Par exemple pour les chiens, [le chocolat](#) en grande quantité ou le sucre de bouleau.
- Les chiots nécessitent une attention particulière, car ils veulent explorer et mâchouiller tout ce qui leur tombe sous les pattes.
- Gardez les poubelles fermées ou rangez-les dans un placard.
- Gardez les toilettes fermées, car les chats, en particulier, essaient d'y boire et peuvent facilement tomber dans la cuvette.
- Si vous avez un [jardin](#), veillez à ce que votre animal ne puisse pas s'échapper. La clôture doit être suffisamment haute.
- Si vous disposez d'une piscine ou d'un autre point d'eau dans votre jardin, assurez-vous de le couvrir ou de prévoir un moyen d'en sortir après une chute inopinée.

Livie Kundert souligne : « Ce sont les choses les plus élémentaires que tout propriétaire d'un animal de compagnie devrait avoir à cœur. Selon le type d'animal, il existe bien sûr aussi des risques spécifiques sur lesquels il faut absolument s'informer ».

La sécurité de son animal de compagnie devrait vraiment être une préoccupation pour tout le monde. « Il est doublement douloureux de perdre son cher compagnon à quatre ou à deux pattes ou de le voir gravement blessé parce que vous n'avez pas pris suffisamment de précautions. Avec un peu de prudence et d'attention, vous pouvez épargner beaucoup de souffrances à votre animal ainsi qu'à vous-même», déclare encore Livie Kundert.

Pour de plus amples [informations](#)

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler, l'organisation plaide pour un monde où les Hommes traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins, les orangs-outans et les éléphants – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans douze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos / Vidéos

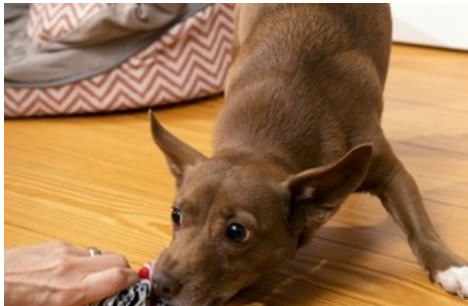
L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Chantal Häberling
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
chantal.haerberling@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les chiens ne doivent pas seulement se sentir à l'aise, ils doivent aussi être en sécurité. ©
QUATRE PATTES | Christopher Koch

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100869603](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100869603) abgerufen werden.